

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIN 2020

C68-2020 Installation des élus

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu les délibérations des communes relatives à la détermination des noms des élus communautaires ;

DECIDE d'installer les élus communautaires, à savoir :

Communes	Conseillers communautaires
Beaumont-Louestault	M. ROBERT Jean-Paul
	Mme FRAPIER Sylvie
	M. DESJONQUERES Vincent
Bueil-en-Touraine	M. DESCLOUX Didier
Cerelles	M. POULLE Guy
	Mme GROUX Gisèle
Charentilly	Mme BOUIN Valérie
	M. GUYON Ghislain
Chemillé-sur-Dême	M. CANON Eloi
Epeigné-sur-Dême	M. GOUÉ Stéphane
Marray	M. BOIVIN Patrick
Neuillé-Pont-Pierre	M. JOLLIVET Michel
	Mme SIX Sylvie
	M. SAVARD Didier
Neuvy-le-Roi	M. THELISSON Flavien
Pernay	M. PENINON Jean-Pierre
	Mme BARTHELEMY Karine
Rouziers-de-Touraine	M. BEHAEGEL Philippe
	Mme DREUX Danielle
Saint-Antoine-du-Rocher	Mme PAIN Claude
	M. GROUSSET Francis
	M. TRAVERS Laurent
Saint-Aubin-le-Dépeint	M. DURAND Benoit
Saint-Christophe-sur-le-Nais	Mme LEMAIRE Catherine
	M. ALBERT DE RICKE Thierry
Saint-Paterne-Racan	M. LAPLEAU Eric
	Mme SOULIER Karine
Saint-Roch	M. ANCEAU Alain
	Mme JEUDI Nicole
Semblançay	M. TRYSTRAM Antoine

	Mme HENDRICK Elsa
	Mme PLOU Peggy
Sonzay	M. VERNEAU Jean-Pierre
	Mme GOUBARD Angélique
Villebourg	M. FROMONT Jean-Pierre

M. VERNEAU, Doyen de l'assemblée, déclare installé le conseil communautaire.

C69-2020 Election du (de la) Président(e)

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du **16 septembre 2019**, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin, savoir :

M. Antoine TRYSTRAM : 20 voix

M. Philippe BEHAGEL : 15 voix

DÉCIDE

De proclamer Mr Antoine TRYSTRAM, Président de la communauté de communes Gatine Choisilles Pays de Racan et le déclare installé.

C70-2020 Détermination du nombre de Vice-Président(e)s

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du **16 septembre 2019**, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

DECIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à 8.

Les missions dévolues aux vice-présidents sont les suivantes :

. 1^{ère} vice-présidence : Administration générale et Finances

. 2^{ème} vice-Présidence : Economie et tourisme

. 3^{ème} vice-Présidence : Voirie et transport

. 4^{ème} vice-Présidence : Environnement, développement durable, agenda 21

. 5^{ème} vice-Présidence : Petite-Enfance, Enfance et jeunesse, accompagnement vieillissement

. 6^{ème} vice-Présidence : Bâtiments, gens du voyage, logement

. 7^{ème} vice-Présidence : Culture et communication

. 8^{ème} vice-Présidence : Sports et vie associative

C71-2020 Election du 1er Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Mr Jean-Pierre PENINON, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.

C72-2020 Election du 2ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal

DÉCIDE

De proclamer Monsieur Eloi CANON, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président et le déclare installé.

C73-2020 Election du 3ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Monsieur Alain ANCEAU, conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé.

C74-2020 Election du 4ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Eric LAPLEAU, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé.

C75-2020 Election du 5ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Mme Catherine LEMAIRE, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et la déclare installée.

C76-2020 Election du 6ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Monsieur Michel JOLLIVET, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé.

C77-2020 Election du 7ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Mr Flavien THELISSION, conseiller communautaire, élu 7ème vice-président et le déclare installé.

C78-2020 Election du 8ème Vice-Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-122, en date du 16 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Mme Peggy PLOU, conseiller communautaire, élue 8ème vice-président et la déclare installée.

C79-2020 Détermination du nombre des autres membres du bureau Communautaire

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27-12-2016, portant fusion des communautés de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

DECIDE à l'unanimité

De fixer le nombre des autres membres du bureau à 11.

C80-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire

Election membre 1

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin,

DECIDE

De proclamer Monsieur Jean-Paul ROBERT, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C81-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 2

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin :

M. DESCLOUX Didier : 32 voix

Mr POULLE Guy : 1 voix

DECIDE

De proclamer Monsieur Didier DESCLOUX, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C82-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 3

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

M. POULLE Guy : 33 voix
Mme GOUX Gisèle : 1 voix

DECIDE

De proclamer Monsieur Guy POULLE, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C83-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 4

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

Mme BOUIN Valérie : 33 voix
M. GUYON Ghislain : 1 voix

DECIDE

De proclamer Madame Valérie BOUIN, autre membre du bureau et de la déclarer installée.

C84-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 5

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

DECIDE

De proclamer Monsieur Stéphane GOUE, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C85-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 6

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin,

DECIDE

De proclamer Monsieur Patrick BOIVIN, autre membre du Bureau et de le déclarer installé.

C86-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 7

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

Mme DREUX Danielle : 32 voix
Mr BEHAEGEL Philippe : 1 voix

DECIDE

De proclamer Madame DREUX Danielle, autre membre du bureau et de la déclarer installée.

C87-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 8

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin :

- Mme PAIN Claude : 33 voix ;
- M. TRAVERS Laurent : 2 voix

DECIDE

De proclamer Madame Claude PAIN, autre membre du bureau et de la déclarer installée.

C88-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 9

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin

DECIDE

De proclamer Monsieur Benoit DURAND, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C89-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 10

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

- M. VERNEAU Jean-Pierre : 33 voix
- Mme GOUBARD Angélique : 2 voix

DECIDE

De proclamer Monsieur VERNEAU Jean Pierre, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C90-2020 Election des autres membres du bureau Communautaire - Election membre 11

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27.12.2016, portant fusion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles et de la Communauté de Communes Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin :

- Mr FROMONT Christophe : 33 voix

DECIDE

De proclamer Monsieur FROMONT Christophe, autre membre du bureau et de le déclarer installé.

C91-2020 Installation des autres membres du bureau

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72, en date du 27-12-2016, portant fusion des Communautés de Communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE de proclamer :

M. ROBERT Jean-Paul, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

M. DECLoux Didier, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

M. POULLE Guy, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

Mme BOUIN Valérie, conseiller communautaire, élu membre du bureau et la déclare installée.

M. GOUÉ Stéphane, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

M. BOIVIN Patrick, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

Mme DREUX Danielle, conseiller communautaire, élu membre du bureau et la déclare installée.

Mme PAIN Claude, conseiller communautaire, élu membre du bureau et la déclare installée.

M. DURAND Benoit, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

M. VERNEAU Jean-Pierre, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.

M. FROMONT Christophe, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé.